

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>N° 2025-016</b>	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	<b>28 mars 2025</b>	<b>24 mars 2025</b>	En exercice	Présents	Votants
			29	20	29
<b>OBJET : Création de l'autorisation de programme 2025-01 Groupe scolaire Bois de l'Etang</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**

**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril 2025 à 19h10 les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents** : DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde- PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy-PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise – DUTU Nelly -BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absents excusés représentés** : 9

DIALLO Maye - pouvoir à GORBENA Marcy  
IBRAHIM Abdou - pouvoir à ROUSSEAU Edwige  
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana  
LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à RAOUL Ludovic  
MONNARD Alain- pouvoir à MEY Darivath  
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
HAUQUELIN Christine- pouvoir à VILLOING Fabrice  
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre  
DAHAMNI Abdelkader- pouvoir à DUTU Nelly

**Administration** : GEORGE Véronique – Jean-Baptiste CAVALLINI – COTTE Aurélia

**Monsieur le Maire a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance** : Madame GORBENA Marcy en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Création de l'autorisation de programme 2025-01 Groupe scolaire Bois de l'Etang****Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,

**Considérant** la nécessité d'améliorer la gestion pluriannuelle des investissements de la commune et d'assurer un suivi rigoureux des engagements financiers,

**Considérant** que les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) permettent une meilleure visibilité budgétaire en affectant les dépenses d'investissement sur plusieurs exercices.

**Considérant** que les travaux de reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Etang vont s'étaler jusqu'en 2027.

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Décide la création d'une Autorisation de Programme (AP) libellée 2025-01 GROUPE SCOLAIRE BOIS DE L'ETANG d'un montant total de 21 000 000 €.

**Article 2 :**

Décide de répartir les crédits de paiement (CP) de la façon suivante.

<b>APCP : 2025-01 – GROUPE SCOLAIRE BOIS DE L'ETANG</b>		
Pour mémoire AP votée	Révision de l'exercice N	Total
21 000 000 €		<b>21 000 000€</b>

<b>Crédits de paiement</b>	2025	2026	2027	<b>Total</b>
	1 680 000€	16 800 000 €	2 520 000€	<b>21 000 000€</b>

**Article 3 :**

Autorise le Maire à inscrire dans les budgets futurs les Crédits de Paiement nécessaires à l'exécution des AP votées, en respectant la programmation pluriannuelle.

**Article 4 :**

Charge le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et d'assurer un suivi annuel des AP/CP dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et des décisions budgétaires ultérieures.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Mis en ligne le :



**Pour extrait conforme,**

**La verrière, le 07 avril 2025**

**Le Maire**

**Nicolas DAINVILLE**